

COMMUNIQUE DE PRESSE



POUR TOUTES INFORMATIONS
www.pays-des-abers.fr/bacs-jaunes.html
ou 02 30 06 00 26



Les bacs jaunes arrivent dans le Pays des Abers

La communauté de communes du Pays des Abers répond à vos attentes en déployant ce nouveau service qui facilitera le tri de vos déchets.

C'est nouveau ! prochainement vous pourrez trier vos emballages à votre domicile. La communauté de communes du Pays des Abers va équiper tout le territoire (habitants, professionnels, établissements publics et privés) d'un nouveau service : la collecte des emballages et papiers en bacs jaunes à domicile.

Cette nouvelle collecte d'emballages et papier permettra :

- » De répondre à vos besoins
- » De simplifier le geste de tri

Vous serez équipés de deux types de bacs correspondant chacun à une collecte différente :

- » Les bacs à couvercle bordeaux serviront pour les ordures ménagères (emballées en sac)
- » Les bacs à couvercle jaunes serviront pour les déchets recyclables (en vrac)

Les collectes interviendront une semaine sur deux.

Mais pour ce faire nous avons besoin de vous ! Votre participation est essentielle, nous comptons sur vous pour compléter le questionnaire qui nous permettra d'organiser la livraison des bacs à votre domicile. Rendez-vous sur www.pays-des-abers.fr/bacs-jaunes.html

L'arrivée des bacs jaunes en 4 étapes :

- » Etape 1 – juin/août 2022 – Recensement de vos besoins en bacs (remplissez le questionnaire)
- » Etape 2 - septembre / octobre 2022 - Préparation des nouveaux bacs
- » Etape 3 - novembre / décembre 2022 – distribution des bacs à votre domicile
- » Etape 4 - janvier 2023 : la nouvelle collecte démarre.

Pour tout complément d'information, le service gestion des déchets est à votre disposition au 02 30 06 00 26 ou par mail concertation@pays-des-abers.fr

Vous n'avez pas internet, vous pouvez compléter le formulaire auprès de votre mairie avec un enquêteur, **renseignez-vous auprès votre mairie.**

Nous vous rappelons que ces nouveaux bacs vous permettront de déposer tous vos emballages en vrac, sans poche et en mélange (bouteilles et flacons en plastiques, papier/carton, emballages métalliques). Les emballages en verres continueront à être déposés dans les colonnes à verre.